

Conseil municipal du lundi 1 décembre 2008

Le premier décembre deux mille huit, le conseil municipal s'est réuni sur convocation de Monsieur Bertrand ASTRIC, maire. Tous les membres étaient présents sauf Madame Sylvie PARDONNET absente excusée procuration à Monsieur Bertrand ASTRIC, Madame Josiane RUFFION absente excusée procuration à Monsieur Bernard BONNOT, Madame Cécile AUCANT absente excusée procuration à Isabelle VEYRY.

Monsieur Roland DEMESMAY a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 3 novembre 2008 n'appelle pas d'observations particulières. Il est validé comme tel par le conseil municipal.

Prix de vente du bois de chauffage :

Le Président de la commission bois et forêt, Monsieur Bernard BONNOT, informe le conseil qu'une vente de bois aura lieu au début de l'année 2009. Cette vente sera constituée d'une trentaine de lots.

Le Maire propose de vendre, comme pour les années précédentes, ces lots au prix de 7,62 € le stère.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

Bois d'œuvre : assiette et désignation des coupes de l'exercice 2009 :

Sur proposition de l'ONF et après en avoir délibéré, le conseil municipal à **l'unanimité** fixe pour les chablis et coupes de bois de l'exercice 2009, ainsi que pour les coupes non réglées les destinations suivantes.

Vente aux adjudications générales :

1. Coupes de feuillues
 - Vente de futaies façonnées : parcelles 2, 3, 4 et 29.
 - Essence : toutes
 - Catégories de produits vendus ou délivrés : à l'initiative de l'ONF

2. Coupes de résineux
 - en bloc sur pied : parcelle 20

Délivrance aux affouagistes:

Pour les besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage, des produits suivants : houppiers et petits pieds.

Mode d'exploitation de l'affouage retenu : sur pied.

BP communal 2008 : transfert de crédits du chapitre 020 à l'article 2157 :

Le Maire expose qu'afin de régler un solde de factures d'investissement de l'exercice comptable 2008, il y a lieu de transférer 5 000 € du chapitre 020 (dépenses imprévues d'investissement) dont les crédits passeront de 10 000 € à 5 000 € à l'article 2157 (matériel de voirie) dont les crédits passeront de 0 € à 5 000 €

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

BP communal 2008 : transfert de crédits du chapitre 022 à l'article 6531 :

Le Maire propose de transférer 7000 € du chapitre 022 (dépenses imprévues de fonctionnement) dont les crédits passeront de 7000 € à 0 € à l'article 6531 (indemnités des élus) dont les crédits passeront de 33 000 € à 40 000 €.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

BP Eau : admission en non valeur :

Le Maire expose qu'il y a lieu d'admettre en non valeur un reliquat concernant une facture d'eau de l'année 2007 pour un montant de 5 €.

L'exposé du maire entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à **l'unanimité** d'admettre en non valeur la somme de 5 € due par M. Gaston COQUELIN.

Le conseil municipal autorise le maire à émettre le mandat à l'article 654 du BP Eau afin d'annuler cette créance.

BP communal : admission en non valeur :

Le Maire expose qu'il y a lieu d'admettre en non valeur un reliquat concernant un loyer de l'année 2007 pour un montant de 0,41 €. Il précise que ce reliquat est du à une erreur de paiement.

L'exposé du maire entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à **l'unanimité** d'admettre en non valeur la somme de 0,41 € due par Mme Catherine MUNSCH.

Le conseil municipal autorise le maire à émettre le mandat à l'article 654 du BP communal afin d'annuler cette créance.

Assistance à maîtrise d'ouvrage : demande de subvention auprès du Conseil Général du

Doubs

Le Maire rappelle le projet de création d'une cantine scolaire et d'une salle de convivialité.

Afin de connaître le coût de cette transformation, le maire a demandé à HDL de l'assister dans l'étude de faisabilité.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** :

- de se faire assister dans l'élaboration de son projet de faisabilité dont le montant s'élève à 2 200 € HT, soit 10 demi-journées
- de solliciter l'aide financière du Conseil Général
- de se faire assister dans les 12 mois à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Elections prud'homales du 3 décembre 2008 :

Les élections prud'homales se dérouleront de 8h à 18 h. Les permanences de tenue du bureau de vote des élections prud'homales sont établies.

Transport scolaire :

Depuis la rentrée de septembre 2008, les enfants de 3 à 6 ans de Boussières Papeteries et du Maroc ne pouvaient plus prendre le bus de ramassage du fait de l'absence de l'employée municipale qui assurait ce service.

A compter de janvier 2009, une solution a été trouvée avec une personne embauchée par la commune qui accompagnera les enfants dans le bus et jusqu'à la maternelle le matin et dans le bus le soir. Le bus s'arrêtera devant l'école maternelle.

Bruno BERNARD regrette qu'une concertation hors conseil municipal n'ait pas eu lieu plus tôt. Des parents d'élèves et des assistantes maternelles de Boussières Papeteries demandent que le service d'accompagnement soit aussi réalisé le midi.

Le maire va se renseigner auprès des Monts Jura pour voir si le circuit de bus le permet (passage à Thoraise avant et après). Il va également s'assurer qu'un nombre minimum de 6 enfants bénéficieraient chaque midi de l'accompagnement, faute de quoi il sera supprimé.

Le maire rappelle qu'une cantine existe pour tous les enfants et que le CCAS peut étudier et aider les parents qui auraient des difficultés.

Un comité de suivi est proposé par le Maire. Il sera composé de Bruno BERNARD, Séverine MAIGROT, Sylvie PARDONNET et Aline REBOUL.

Pollution de l'usine Zuber Rieder :

Samedi 15 novembre, une pollution de suie provenant de l'usine des Papeteries Zuber Rieder s'est étendue sur la zone environnante et sur le canal Osselle-Boussières.

Les différents services (SDIS, DDASS, DRIRE, Mairie et Gendarmerie) se sont rendus sur place et ont mis en place les mesures adaptées à cette pollution de surface.

Une information a été faite aux habitants de Boussières Papeteries et du Maroc pour leur donner la conduite à tenir. Par précaution, une analyse de sol est en cours.

La municipalité est très sensible au respect de l'environnement et à la santé de la population mais aussi aux conséquences économiques. Plus de 60 familles dépendent directement de l'activité, la commune de Boussières est également très dépendante de la Papeterie. Il faut donc que chacun reste vigilant mais n'engage pas d'action inconsidérée qui serait préjudiciable à la pérennité de cette entreprise.

Acte d'adhésion à l'ordonnance d'expropriation :

Le Maire rappelle la délibération du 6 octobre 2008 par laquelle le conseil municipal l'avait mandaté pour signer « la publication de l'ordonnance d'expropriation au bureau des hypothèques par le notaire » de la parcelle ZB n°316. En parallèle, et suite au conseil de l'Agence Foncière du Doubs, il a proposé aux membres de la succession un acte d'adhésion à l'ordonnance d'expropriation qui fixe le prix de l'indemnité alloué à 50 € le m².

Le Maire précise que l'ensemble des membres de l'indivision Pierre POULET ont répondu favorablement à cette offre, ce qui raccourci la procédure d'expropriation.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, le mandate à **l'unanimité** pour solder l'ensemble de ce dossier et régler la somme de 4650 € à l'indivision Pierre POULET, via Maître CHEVRIAUX, notaire en charge de la succession.

Recensement de la population en 2009 : nomination d'un troisième agent recenseur :

Le maire expose qu'entre le 15 janvier 2009 et le 14 février 2009, la commune de Boussières procédera à un recensement complet de la population. Il rappelle qu'au cours de la séance du 3/11/2008 le conseil municipal avait déjà nommé deux agents recenseurs.

Le superviseur de l'INSEE, en charge de l'organisation du recensement sur la commune, recommande la nomination d'un troisième agent recenseur.

Le maire propose de nommer Mme Françoise BERNARD.

L'exposé du maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte par **14 voix et une abstention**.

Réunion du pôle sud ouest :

Monsieur Roland DEMESMAY fait état des travaux de la CAGB sur le futur transport en commun en site propre.

Ce projet coûtera 200 Millions d'euros. Un tramway traversera la ville des Hauts de Chazal à Chalezeule toutes les 5 à 7 minutes. Il y a encore discussion au niveau du tracé du centre ville et à l'extrémité ouest gare de Franois.

Un livre blanc pour enquête publique a été mis à disposition des citoyens à la mairie de Franois.

Comité des fêtes de l'an 2000 :

Le comité des fêtes de l'an2000 organisera la StarAc 2009 en aout prochain à Boussières. Diverses animations qui restent à affiner seront proposées avec notamment une course de caisses à savon qui nécessite de bloquer la circulation du centre du village sur deux jours, un vide grenier, une exposition artisanale et la finale de la StarAc.

La crèche de Noël :

Les personnages de la crèche ont été peints et vernis. Il faudra déplacer l'abri bus, prévoir de la paille quelques branches de sapin et de l'éclairage.

Fleurissement :

La commission fleurissement a rencontré des intervenants de la DDE pour obtenir des conseils pour optimiser le fleurissement sur la commune. Il serait judicieux de privilégier le fleurissement des entrées du village, le fleurissement au niveau des réverbères et les bacs en bois sera supprimé. Il faudra mettre en place des massifs essentiellement composés de vivaces.

Plate-forme du Maroc :

Une réflexion est actuellement en cours entre la commune, le Conseil Général et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour la réalisation d'un arrêt de bus sécurisé avec une plateforme de retournement.

Service minimum d'accueil :

Ce service a été mis en place pour la première fois le jeudi 20 novembre à Boussières suite à la grève des enseignants. Quinze enfants étaient présents et ont été accueillis par deux adultes. La journée s'est bien passée.

Fanfare des Richets :

La fanfare des Richets a fait une demande auprès de la commune pour une subvention pour faire l'acquisition d'un sousaphone.

Chaudière de la Maison des Loups (partie ancienne) :

Il faudra soit procéder à son remplacement, soit à la mise en place de deux pompes à chaleur.

Aide aux devoirs :

Monsieur Bruno BERNARD a rencontré Monsieur CORNET qui propose de lancer l'idée d'une aide au devoir pour les collégiens et lycéens de Boussières. Un appel à candidatures sera effectué pour trouver des intervenants dans les différentes matières.

Conseil Municipal des Jeunes :

Mardi 25 novembre, une réunion s'est déroulée avec les FRANCAS, Monsieur ZERJAL, directeur de l'école élémentaire et Monsieur Laurent BAUDIQUÉY, président de l'APE pour pouvoir démarrer le projet de conseil municipal des jeunes en septembre 2009.

Il est prévu de faire une réunion au mois de mai pour constituer un embryon de projet avec les enfants de CE2, CM1, CM2.

Les séances de conseil municipal des jeunes pourraient se dérouler le samedi matin à partir de septembre 2009

La séance a été levée à 23 h 45